Communiqué de presse

Paris, le 16 novembre 2026

Emploi et handicap : une personne sur deux renonce à une aide professionnelle face à la complexité des démarches

Pour sa 30e édition, la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), organisée du 16 au 22 novembre 2026 par LADAPT, l'Agefiph et le FIPHFP, dévoile les résultats d'une nouvelle enquête IFOP consacrée à l'accès aux droits, aux aménagements professionnels et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Principal constat : alors que 68 % des Français estiment que l'on n'en fait pas assez pour l'emploi des personnes en situation de handicap, 51 % des personnes concernées déclarent avoir déjà renoncé à une aide ou à un aménagement professionnel en raison de la complexité des démarches.

Menée auprès de quatre publics, dont plus de 3 000 personnes en situation de handicap, l'enquête révèle les difficultés qui persistent entre l'existence des dispositifs et leur mobilisation effective. Elle souligne également le rôle déterminant des aménagements et de l'accompagnement dans la sécurisation des parcours professionnels.

Ces résultats font directement écho au mot d'ordre de cette édition anniversaire : « Démystifier, simplifier, accompagner. L'emploi pour toutes et tous ». Trente ans après la création de la SEEPH, **l'enjeu ne se limite plus uniquement à faire reconnaître les droits, mais à permettre à chacun de les exercer pleinement.**

SEEPH 2026 : trois priorités pour passer des droits à leur application concrète

Depuis sa création par LADAPT en 1997, la SEEPH a contribué à faire progresser la place du handicap dans le débat public et à mobiliser durablement les employeurs, les associations et les pouvoirs publics. Les résultats de cette nouvelle enquête IFOP rappellent que les progrès accomplis doivent désormais se traduire plus systématiquement dans les parcours professionnels.

À l'occasion de cette 30e édition, LADAPT, l'Agefiph et le FIPHFP portent trois priorités communes :

- **Simplifier l'accès aux droits et aux aides,** en réduisant la complexité des démarches, en améliorant la lisibilité des dispositifs et en facilitant l'identification des interlocuteurs compétents.
- **Sécuriser les parcours professionnels,** pour favoriser non seulement le maintien dans l'emploi, mais aussi l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap.
- **Renforcer l'accompagnement des personnes et des employeurs,** notamment à travers les référents handicap, l'expertise technique et une meilleure coordination des acteurs, afin que chaque organisation puisse agir concrètement.

Trente ans après la première SEEPH, l'ambition demeure la même : **permettre à chaque personne de trouver sa place dans l'emploi, de développer ses compétences et de construire librement son parcours professionnel.** L'enjeu est désormais de faire en sorte que les droits reconnus deviennent, pour toutes et tous, des droits réellement accessibles.

Les 7 enseignements clés de l'étude

1. L'emploi des personnes en situation de handicap fait largement consensus, mais les progrès restent encore insuffisants

68 % des Français estiment que les efforts engagés pour l'emploi des personnes en situation de handicap sont insuffisants, contre seulement 4 % qui considèrent qu'on en fait trop. Pourtant, le bilan des trente dernières années reste contrasté : seules 50 % des personnes concernées estiment que leur situation professionnelle s'est améliorée, contre 61 % des recruteurs. Un décalage qui rappelle que l'adhésion collective à l'inclusion doit encore se traduire dans les faits.

2. Le renoncement aux droits est un obstacle majeur à l'inclusion professionnelle

64 % des personnes en situation de handicap ont déjà renoncé à une démarche ou à une aide à laquelle elles pensaient avoir droit, contre 37 % des Français. Dans le domaine professionnel, 51 % ont déjà renoncé à solliciter une aide, un accompagnement ou un aménagement lié à l'emploi ou à la formation en raison de démarches jugées trop complexes. Ce renoncement est particulièrement marqué parmi les répondants concernés par des troubles autistiques (71 %).

3. Les aides sont largement connues, mais sont encore trop peu lisibles

93 % des personnes en situation de handicap savent que des aides à l'emploi existent, mais seules 49 % voient précisément de quoi il s'agit. La complexité des démarches, le manque de lisibilité des dispositifs et les difficultés à identifier les bons interlocuteurs constituent autant de freins à leur mobilisation. L'enjeu n'est donc plus seulement de faire connaître les aides, mais de permettre aux personnes concernées et aux employeurs d'y accéder facilement.

4. Les importants besoins d'aménagement sont encore insuffisamment pris en compte

Parmi les personnes en situation de handicap interrogées ayant déclaré avoir besoin d'un aménagement professionnel, seules 38 % ont bénéficié de la totalité des adaptations nécessaires. Des disparités importantes subsistent selon les catégories socioprofessionnelles : 49 % des cadres ont obtenu l'ensemble des aménagements dont ils avaient besoin, contre 29 % des ouvriers. Ces résultats soulignent la nécessité de mieux répondre aux besoins d'adaptation, quel que soit le métier exercé.

5. Ces aménagements sont déterminants pour le maintien dans l'emploi, mais aussi pour l'avenir professionnel

81 % des personnes ayant obtenu tous les aménagements nécessaires pensent pouvoir continuer à exercer leur emploi actuel dans les mêmes conditions au cours des deux prochaines années, contre seulement 20 % de celles qui n'en ont obtenu aucun. Cet écart souligne l'importance d'une réponse complète aux besoins d'adaptation, indispensable pour favoriser le maintien durable dans l'emploi.

6. Le référent handicap est un levier concret pour améliorer l'accompagnement

Environ six personnes en situation de handicap sur dix savent vers qui se tourner pour demander un aménagement. **Cette proportion atteint 76 % lorsqu'un référent handicap est présent dans leur organisation.** Un résultat qui souligne l'importance d'interlocuteurs identifiés et d'un accompagnement structuré, notamment pour les employeurs les moins familiarisés avec les dispositifs existants.

7. Trente ans après, l'ambition est commune, mais les attentes restent différentes

Si l'égalité professionnelle fait consensus, les attentes divergent sur les moyens d'y parvenir. Le grand public et les salariés privilégient le changement de regard et la lutte contre les préjugés, tandis **que 43 % des personnes en situation de handicap mettent en avant la nécessité de simplifier l'accès aux aides et aux dispositifs.** Un constat qui rappelle que la sensibilisation doit nécessairement s'accompagner de solutions concrètes pour faciliter l'exercice des droits.

Démystifier, simplifier et accompagner : les trois priorités de la SEEPH 2026 répondent ainsi à des besoins complémentaires, pour faire progresser à la fois les représentations et les conditions concrètes d'accès à l'emploi.

Méthodologie :
L'enquête a été conduite en juin et juillet 2026 auprès de quatre publics :

- 1 000 personnes représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus ;
- 1 001 salariés représentatifs de la population salariée française âgée de 18 ans et plus ;
- 3 098 personnes en situation de handicap (PSH) ;
- 402 dirigeants, responsables RH et recruteurs d'entreprises françaises ayant au moins un salarié.

Contact presse

LADAPT

Carmen Jérémie carmen.jeremie@akkanto.fr 06 09 91 33 03

Magalie Jarousseau jarousseau.magalie@ladapt.net 06 27 69 22 67

Agefiph

Agence CLAI I agefiph@clai2.com

Matthieu Meunier I 06 26 59 49 05

Marguerite Pasquier I 06 59 06 29 75

Ghislaine Cristofoletti I 06 21 65 41 96 gcristofoletti@agefiph.asso.fr

FIPHFP

Blandine Dabrowski b.dabrowski@agence-cid.fr 06 99 27 99 80

A propos de LADAPT

LADAPT, association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, reconnue d'utilité publique, est présente dans toute la France. Chaque année, elle accompagne plus de 24 000 personnes dans leur parcours de scolarisation, de formation, d'insertion professionnelle, de vie sociale, ou encore de soin. LADAPT développe également des actions de sensibilisation, de formation et de conseil qui participent au changement de regard sur le handicap. Depuis 1997, LADAPT organise la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. Cet événement a pour objectif d'interpeller les employeurs, les entreprises, les pouvoirs publics institutionnels et le grand public à la question de l'emploi. Le Réseau des bénévoles de LADAPT mène des actions de sensibilisation et apporte un véritable soutien aux personnes en situation de handicap dans leur recherche d'emploi et leur insertion dans la société. Dans le cadre des orientations de son Projet associatif (2024-2030), LADAPT défend l'accès aux droits des personnes handicapées et milite afin d'influencer les politiques publiques, sensibiliser les parties prenantes et l'opinion aux niveaux français et européen

www.ladapt.net - www.semaine-emploi-handicap.com - Suivez-nous sur Bluesky et LinkedIn @LADAPT

A propos de l'Agefiph

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur privé dans le cadre de 4 missions : • Financer des aides et des prestations pour les personnes en situation de handicap demandeurs d'emploi, salariés ou travailleurs indépendants pour compenser leur handicap (86 000 aides octroyées par an) • Accompagner les entreprises et les organismes de formation dans leur engagement inclusif, outiller les référents handicap et proposer des modules en e-learning (2 200 nouvelles entreprises et 3000 organismes de formation accompagnés chaque année) • Contribuer à la politique publique, en finançant et pilotant notamment les Cap emploi et les plateformes emploi accompagné, • Produire des données via son observatoire emploi et handicap, et soutenir en ingénierie et en financement des projets de recherche et des projets innovants. Plus d'informations sur www.agefiph.fr

A propos du FIPHFP

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux, universités...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre de partenariats nationaux, notamment dans le champ de l'accessibilité numérique. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 6,36 % en 2025, sur le plan national. Le FIPHFP est un établissement public national dont la gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts. Plus d'informations sur www.fiphfp.fr